



LE VAL D'HAZEY
27940

Communes historiques : Sainte
Barbe sur Gaillon, Vieux-
Villez, Aubevoye

STM-PC/SP/FL/2021-n°1789

OBJET :

**ARRÊTÉ DE
RÉ-OUVERTURE
AU PUBLIC**

**JEU TOBOGGAN
« LA CABANE DE
L'OURS »**

Le Maire de la ville de Le Val d'Hazey,
Vu le Code des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de Sécurité Intérieure, notamment son article L.131-1, relatif aux pouvoirs du maire en matière de police.

Vu le Code pénal, notamment son article R. 610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale.

Vu le Décret 94-699 du 10 août 1994 ainsi que le Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 relatif aux exigences de sécurité des aires de jeux.

Vu le certificat de conformité du jeu.

Vu la demande de Monsieur CAPLIEZ (Agent de prévention).

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

- ARRETE -

Article 1 :

L'arrêté N°1739 du 19 mai 2021, portant sur la fermeture au public du jeu toboggan « La Cabane de l'Ours » installé au C.R.A.P.A, est abrogé.

Article 2 :

En conséquence, le jeu est ré-ouvert au public à compter de ce jour.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

La Directrice des Services Techniques et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera également transmise à :

- ☞ M. le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon,
- ☞ M. le Chef du Centre de Secours de Gaillon,
- ☞ M. le Chef de Police Municipale,
- ☞ Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux.

Fait à Le Val d'Hazey, le 03 septembre 2021

Le Maire,

Philippe COLLAS .

